

**Extrait du registre aux délibérations  
du CONSEIL COMMUNAL  
Séance publique du 30 octobre 2013**

**Étaient présents :** Mme S. OGER, Présidente  
Mr F. DEMASY, Bourgmestre  
Mesdames et Messieurs P. GASCARD, S. HUBERTY, S. GUSTIN, Echevins  
Mesdames et Messieurs M. NICOLAS, J. HANSENNE, V. LEONARD, E. GONTIER, S.  
WINAND, N. DEMANDE, M. PONCELET, C. MAGNEE, E. HUBERTY, L. POOS, Conseillers  
Mr M. CHEPPE, Directeur général

**Redevance pour contrôle d'implantation et de niveau des nouvelles constructions**

**Le Conseil communal,**

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Vu l'article 137, al. 2 du Nouveau Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine ;

Considérant que le contrôle d'implantation et le contrôle de niveau des constructions tel que prévu par l'article susvisé constitue une lourde charge pour l'Administration Communale tant en personnel qu'en frais administratifs importants ;

Considérant qu'il est équitable et de bonne gestion communale de ne pas faire supporter à l'ensemble des citoyens le coût des contrôles en cause mais de solliciter l'intervention des demandeurs directement bénéficiaires des dits contrôles ;

Sur proposition du Collège Communal ;



**Commune de Léglise**

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE | 063 43 00 00 (01)

**Décide :**

Tout contrôle d'implantation ou de niveau des constructions visées par l'article 137 du nouveau CWATUPE sera facturé au prix coûtant établi par la Direction des services techniques provinciaux.

La redevance est due par la personne qui demande le contrôle d'implantation.

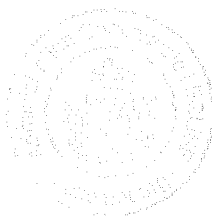
Le montant de la redevance doit être acquitté par le demandeur au moment de la demande.

Fait en séance susmentionnée,  
Par le Conseil communal,

(s) M. CHEPPE  
Directeur général

M. CHEPPE  
Directeur général,

Pour extrait conforme, Léglise, le 5/11/2013



(s) F. DEMASY  
Bourgmestre

F. DEMASY  
Bourgmestre,